Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le 2025-242
ID : 022-242200715-20251231-3_2025_242-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
29	**6**

Date de la convocation
4 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 décembre 2025

et publication le 31 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Paule, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Michel Ollivier – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Jacques Troël – Jean-Yves Philippe – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Evelyne Minier – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert

Monsieur Claude Bernard excusé donne pouvoir à Monsieur Georges Gallardon
Monsieur Pierrick Pustoc'h excusé donne pouvoir à Monsieur Gérard Munier
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Guillaume Robic excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Guy Le Foll, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Christel Guillerm

Délibération 242.2025 Décisions Modificatives Budget Général, Atelier Relais, SPANC et Abattoir – Nouvelle transmission suite à erreur matérielle

Pour le budget Principal :

Article 65821 (DF) : Déficit des budgets annexes à caractère administratif : 21 545,53 €

Article 75738 (RF) : Autres (reversement BA ZA Ruellou) : 21 545,53 €

Article 202 (DI) : Frais réalisation documents urbanisme : 39 500 €
Article 2031 (DI) : Etudes : 6 000 €
Article 2051 : Concessions et droits similaires : 4 500 €
Article 21828 (DI) : Autres matériels de transport : 25 700 €
Article 276348 (DI) : Autres immobilisations financières – Avance du budget général au Budget annexe ZA du Ruellou : 150 746,26 €

Article 1641 (RI) Emprunt : 226 446,26 €

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251231-3_2025_242-DE

Pour le budget Ateliers Relais :

Article 6815 (DF) – Dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant : 21 545,53 €

Article 75822 (RF) – Prise en charge du déficit du budget annexe : 21 545,53 €

Budget annexe – SPANC :

Article 6135 (DF) : Locations mobilières : - 1 984,02 €
Article 6541 (DF) : Créances irrécouvrables admises en non-valeur : 1 260,00 €
Article 673 (DF) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : 475,00 €
Article 6815 (DF) Dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant : 249,02 €

Budget annexe – Abattoir :

Article 6132 (DF) Locations immobilières : - 736,36 €
Article 6541 (DF) : Créances irrécouvrables admises en non-valeur : 736,36 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les projets de décisions modificatives ci-dessous pour le budget Principal, le Budget annexe Ateliers Relais, le Budget annexe SPANC et le Budget annexe Abattoir.
- Autorise la Présidente à passer les écritures comptables correspondantes.

Pour le budget Principal :

Article 65821 (DF) : Déficit des budgets annexes à caractère administratif : 21 545,53 €

Article 75738 (RF) : Autres (reversement BA ZA Ruellou) : 21 545,53 €

Article 202 (DI) : Frais réalisation documents urbanisme : 39 500 €
Article 2031 (DI) : Etudes : 6 000 €
Article 2051 : Concessions et droits similaires : 4 500 €
Article 21828 (DI) : Autres matériels de transport : 25 700 €
Article 276348 (DI) : Autres immobilisations financières – Avance du budget général au Budget annexe ZA du Ruellou : 150 746,26 €

Article 1641 (RI) Emprunt : 226 446,26 €

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251231-3_2025_242-DE

Pour le budget Ateliers Relais :

Article 6815 (DF) – Dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant : 21 545,53 €

Article 75822 (RF) – Prise en charge du déficit du budget annexe : 21 545,53 €

Budget annexe – SPANC :

Article 6135 (DF) : Locations mobilières : - 1 984,02 €
Article 6541 (DF) : Créances irrécouvrables admises en non-valeur : 1 260,00 €
Article 673 (DF) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : 475,00 €
Article 6815 (DF) Dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant : 249,02 €

Budget annexe – Abattoir :

Article 6132 (DF) Locations immobilières : - 736,36 €
Article 6541 (DF) : Créances irrécouvrables admises en non-valeur : 736,36 €

Madame Christel Guillerm
Secrétaire de séance



Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.



La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB. Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.